

KENYA

Des défenseurs des droits humains arrêtés pour avoir joué une pièce de théâtre devant des écoliers

Index AI : AFR 32/004/00

Apparemment, l'interprétation théâtrale constitue désormais un crime aux yeux des autorités kenyanes : 11 militants des droits humains ont en effet été appréhendés hier (jeudi 30 mars) pour avoir joué une pièce devant un groupe d'enfants dans le cadre d'un programme d'éducation civique mené au sein de la communauté ogiek.

« *Il ne s'agit là que d'un nouvel exemple du harcèlement auquel les autorités kenyanes soumettent les défenseurs des droits humains* », a souligné Amnesty International.

Parmi ces 11 militants figuraient trois membres de la *Kenya Human Rights Commission* (KHRC, Commission kenyane des droits humains), une importante organisation non gouvernementale (ONG) de défense des droits humains, et huit membres du groupe de théâtre 5 Cs lié au bureau de mobilisation civique de la *Citizens' Coalition for Constitutional Change* (Coalition des citoyens pour une réforme constitutionnelle). Ils ont été appréhendés hier à l'école primaire de Sotiki (Tinet), dans la province de la Vallée du Rift, et inculpés pour avoir tenu une réunion illégale. Ils ont été emmenés au pas de charge au tribunal, où les autorités judiciaires ont rejeté leurs demandes de libération sous caution et ordonné leur placement en détention provisoire jusqu'au 13 avril.

En mai 1999, le gouvernement a classé comme territoire domanial la forêt de Tinet, où la communauté indigène des Ogiek vit depuis des centaines d'années. En arguant du fait que la forêt est une zone protégée, les autorités ont ordonné à la communauté de partir. Les

Ogiek ont formé un recours contre cette injonction, en faisant valoir qu'elle constituait une violation de leurs droits constitutionnels. Par le passé, un certain nombre de forêts protégées ont été vendues illégalement ou transférées à des promoteurs au Kenya.

Les attaques lancées contre les défenseurs des droits humains qui tentent de mener des programmes d'éducation civique dans des zones rurales se poursuivent. Apparemment, les services de police ne tiennent aucun compte d'un amendement juridique permettant d'organiser des réunions à caractère culturel ou éducatif sans en informer la police au préalable.

Ce n'est pas la première fois que des défenseurs des droits humains sont arrêtés. Ainsi, au mois de février, une réunion similaire organisée par l'ONG *Centre for Governance and Development* a été interrompue et des membres du groupe de théâtre de cette ONG ont été interpellés. La justice doit examiner l'affaire le 13 avril 2000. Au Kenya, le théâtre est utilisé par un certain nombre de groupes pour ouvrir des débats publics sur l'idée de réforme constitutionnelle.

« *Ces groupes sont pris pour cibles parce qu'ils emploient un instrument de communication extrêmement efficace : le théâtre*, a fait observer Amnesty International. *Le gouvernement kenyan doit relâcher ces personnes immédiatement et veiller à ce que les défenseurs des droits humains ne soient pas persécutés.* » ?

Pour obtenir de plus amples informations,

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International

Amnesty International
BULLETIN D'INFORMATIONS 062/00
31 mars 2000

veuillez contacter le service de presse
d'Amnesty International, à Londres, au 44
207 413 5566 ou au 44 778 352 989. Vous
pouvez également consulter notre site web :
<http://www.amnesty.org>.

La version originale a été publiée
par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton
Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-
Uni. Seule la version anglaise fait
foi.
La version française a été traduite
et diffusée par les Éditions
Francophones d'Amnesty International
- ÉFAI -